



faux temoignage aux prud'hommes

Par **TSM**, le **10/04/2013** à **20:42**

Messieurs,

svp

Je suis vraiment poignardé droit au coeur de la part d'une collègue à qui je n'ai jamais eu de problème. alors qu'aujourd'hui, j'ai saisi le conseil des prudommes contre mon employeur des motifs qu'elle ignore. Mon employeur a pu lui tourner sa tête pour qu'elle témoigne conte moi comme quoi" elle m'a vu parlé très mal à mon patron et parfois très sanglant."

Ce que je ne comprends pas pourquoi qu'elle n'entend qu'en sens , elle n'entend pas comme mon employeur se comporte envers moi, m'a fait subir durant toutes ces années.....le pire des pires....un subordonné maniable....

J'AI VRAIMENT ENVIE DE DEPOSER PLAINTÉ CONTRE ELLE.

[s]/[s][s]/[s][s]/[s]

vraiment. Détruire une collègue rien que pour un gentil mot ? Pour un peu de considération , pour une petite prime ? C'est lamentable. J'ai vraiment envie de déposer plainte. Car j'en paie ces gestes gratuites de ma santé....

merci de votre main tendue

tsm

merci de votre conseil

Par **P.M.**, le **10/04/2013** à **21:28**

Bonjour,

Mais il faudrait savoir quel serait le motif de votre plainte car en dehors de contester son attestation devant le Conseil de Prud'Hommes, je vois mal quel délit elle aurait pu commettre et que vous puissiez prouver...

Par **TSM**, le **10/04/2013** à **21:44**

si je ne miaule pas à ce patron parce que j'ai de bonne raison. Car je ne veux plus qu'il s'approche de moi, essayer de se frotter à moi, me caresser les fesses....et pire encore m'appeler dans son bureau de temps à autres , m'obliger à me déshabiller, me lécher le sextoucher le bout de mes seins....car sexuellement, il est impuissant....

Depuis que je l'ai menacé , il me fait des pressions

1 erment, si il me HURLE DESSUS comme un chien, je suis obligé de lui répondre fermement aussi....

Le motif : son témoignage , elle n'a pas indiqué la date exacte des faits et j'ai une ancienne collègue au courant des faits veut apporter son témoignage contre la sienne. Car elle-même elle a connu il n'y a pas si longtemps des périodes de pressions , conflits avec la direction aussi. Seulement, pour l'instant elle est achetée....

JE SUIS VICTIME. Et pourquoi ces gens qui ne connaissent rien s'acharnent encore gratuitement sur moi.

[s]/[s]

Par **P.M.**, le **10/04/2013** à **22:12**

Encore faudrait-il pouvoir prouver ce que vous affirmez contre cette personne qui ne fait que témoigner et oublier une date n'a à ma connaissance rien d'un délit, il vaut mieux effectivement apporter des témoignages contraires que d'envisager de déposer plainte qui si elle était classée sans suite pourrait servir à la partie adverse...

Par **TSM**, le **11/04/2013** à **02:25**

dans ce cas, dans la vie, on peut témoigner n'importe quoi sur n'importe qui suivant sa situation alors....

Franchement, je qualifie ce témoins mensongère notamment quand elle dit que j'ai été très sanglang avec lui avec pourquoi elle n'a pas vu comment il m'a balancé des document sur la figure ou par terre et je dis les ramasser ??

Par **P.M.**, le **11/04/2013** à **08:51**

Bonjour,

On ne peut pas témoigner de n'importe quoi sur n'importe qui mais à condition que la personne qui conteste ce qui est prétendu ait des preuves contraires donc tout le problème et la seule condition juridiquement pour que vous puissiez le faire est là d'autant plus qu'apparemment tous les évènements ne se sont pas produits à la même date...

Si vous-même avez ces preuves alors je ne pourrais que vous y engager sans aucune mise en garde comme j'essaie de le faire dans votre intérêt sachant aussi que vous n'avez peut-être pas le recul et l'objectivité nécessaires puisque semble-t-il votre avocat ne vous le suggère même pas...